

REFERENCES

Cde : REF N° LICORNE CTRL-76-2019-00130
Devis : DRR19-00071
Reçu Rouen, le 03/10/19 **Preleve le** 02/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: REF N°A1 - PRELEVEMENT LECLERC
Description: EAU ADOUCIE
Nature: EAU ADOUCIE
Commentaire:

DDTM
2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
FRANCE

Rouen, le 28 octobre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00338.001

Page 1 / 3

Echantillons réceptionnés scellés et étiquetés.

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
pH	04/10/19		
(NFENISO10523)			
pH à la température ci-dessous (*)		7,2	
Date de la mesure		04/10/2019	
Température de mesure		20,2	°C
ST-DCO (*)	07/10/19	48	mg/L
(ISO15705)			
Phénols	17/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,4-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,6-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4,5-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4,6-tribromophénol		< 0,5	µg/L
2,4,6-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4-dichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4-diméthylphénol		< 0,5	µg/L
2,5-dichlorophénol		< 1	µg/L
2-chlorophénol		< 0,5	µg/L
2-nitrophénol		< 0,5	µg/L
3-chlorophénol		< 0,5	µg/L
4-chloro-3-méthylphénol		< 0,5	µg/L

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	17/10/19		
(ME441 GCMS)			
4-chlorophénol		< 0,5	µg/L
4-Ethylphénol		< 0,5	µg/L
4-nitrophénol		< 0,5	µg/L
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		< 3	µg/L
o-Crésol (2-méthylphénol)		< 1	µg/L
Pentachlorophénol		< 0,5	µg/L
Phénol		< 1	µg/L
Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)	07/10/19	-	
(MO280)			
Éléments en ICP AES	08/10/19		
(MO176 ICPAES)			
Zinc		<0,05	mg/L
Phosphore total (*)		0,32	mg/L
Arsenic		<0,05	mg/L
Cadmium		<0,001	mg/L
Chrome		<0,005	mg/L
Cuivre		<0,01	mg/L
Nickel		<0,005	mg/L
Plomb		<0,01	mg/L
Mercure (*)	11/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS (F)	10/10/19		
(ISO 18073)			
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		<0,0100	ng/L
OCDD (F) (*)		<0,020	ng/L
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		<0,006	ng/L
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<0,0060	ng/L
OCDF (F) (*)		<0,020	ng/L
Indice hydrocarbures (C10-C40)	15/10/19		
(NFENISO9377-2)			
Indice hydrocarbures		0,31	mg/L

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Indice hydrocarbures (C10-C40) (NFENISO9377-2) Commentaire	15/10/19	Absence d'hydrocarbures légers ou lourds	
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F) (DIN 38407-39)	10/10/19		
1-MÉTHYLNAPHTALÈNE (F) (*)		0,190	µg/L
2-MÉTHYLNAPHTHALÈNE (F) (*)		0,330	µg/L
ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
CHRYSÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
FLUORÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
NAPHTHALÈNE (F) (*)		1,7	µg/L
PHENANTHRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
AOX (F) (*) (EN ISO 9562)	10/10/19	<0,05	mg/L
AZOTE KJELDAHL (E) (*) (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	09/10/19	1,9	mg/L

Soufre (MO176- ICP AES) : 17.5 mg/l

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025.

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu relève uniquement des faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extraite(s).

REFERENCES

Cde : REF N° LICORNE CTRL-76-2019-00130
Devis : DRR19-00071
Reçu Rouen, le 03/10/19 **Preleve le** 02/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: REF N°A2 - PRELEVEMENT LECLERC
Description: EAU ADOUCIE
Nature: EAU ADOUCIE
Commentaire:

DDTM
2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
FRANCE

Rouen, le 28 octobre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00338.002

Page 1 / 3

Echantillons réceptionnés scellés et étiquetés.

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
pH (NFENISO10523)	04/10/19		
pH à la température ci-dessous (*)		7,3	
Date de la mesure		04/10/2019	
Température de mesure		19,9	°C
ST-DCO (*) (ISO15705)	07/10/19	22	mg/L
Phénols (ME441 GCMS)	17/10/19		
2,3,4,5-Tétrachlorophénol		< 0,1	µg/L
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		< 0,1	µg/L
2,3,4-trichlorophénol		< 0,1	µg/L
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		< 0,1	µg/L
2,3,6-trichlorophénol		< 0,1	µg/L
2,4,5-trichlorophénol		< 0,1	µg/L
2,4,6-tribromophénol		< 0,1	µg/L
2,4,6-trichlorophénol		< 0,1	µg/L
2,4-dichlorophénol		< 0,1	µg/L
2,4-diméthylphénol		< 0,1	µg/L
2,5-dichlorophénol		< 0,5	µg/L
2-chlorophénol		< 0,1	µg/L
2-nitrophénol		< 0,1	µg/L
3-chlorophénol		< 0,1	µg/L
4-chloro-3-méthylphénol		< 0,1	µg/L

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	17/10/19		
(ME441 GCMS)			
4-chlorophénol		<0,1	µg/L
4-Ethylphénol		<0,1	µg/L
4-nitrophénol		< 0,1	µg/L
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<0,2	µg/L
o-Crésol (2-méthylphénol)		<0,1	µg/L
Pentachlorophénol		<0,5	µg/L
Phénol		< 1	µg/L
Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)	07/10/19	-	
(MO280)			
Éléments en ICP AES	08/10/19		
(MO176 ICPAES)			
Zinc		<0,05	mg/L
Phosphore total (*)		0,29	mg/L
Arsenic		<0,05	mg/L
Cadmium		<0,001	mg/L
Chrome		<0,005	mg/L
Cuivre		<0,01	mg/L
Nickel		<0,005	mg/L
Plomb		<0,01	mg/L
Mercure (*)	11/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS (F)	10/10/19		
(ISO 18073)			
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		<0,0100	ng/L
OCDD (F) (*)		<0,020	ng/L
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		<0,006	ng/L
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<0,0060	ng/L
OCDF (F) (*)		<0,020	ng/L
Indice hydrocarbures (C10-C40)	15/10/19		
(NFENISO9377-2)			
Indice hydrocarbures		< 0,05	mg/L

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Indice hydrocarbures (C10-C40) (NFENISO9377-2) Commentaire	15/10/19	Absence d'hydrocarbures légers ou lourds	
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F) (DIN 38407-39)	10/10/19		
1-MÉTHYLNAPHTALÈNE (F) (*)		0,160	µg/L
2-MÉTHYLNAPHTHALÈNE (F) (*)		0,290	µg/L
ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
CHRYSÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
FLUORÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
NAPHTHALÈNE (F) (*)		1,2	µg/L
PHENANTHRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
AOX (F) (*) (EN ISO 9562)	10/10/19	<0,02	mg/L
AZOTE KJELDAHL (E) (*) (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	09/10/19	1,1	mg/L

L'échantillon contenant des nitrates, nous avons ajouté 10mL d'éthanol à la prise d'essai avant la minéralisation.
Soufre (MO176- ICP AES) : 17.8 mg/l

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.asp>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : REF N° LICORNE CTRL-76-2019-00130
Devis : DRR19-00071
Reçu Rouen, le 03/10/19 **Preleve le** 02/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: REF N°A3 - PRELEVEMENT LECLERC
Description: EAU ADOUCIE
Nature: EAU ADOUCIE
Commentaire:

DDTM
2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
FRANCE

Rouen, le 28 octobre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00338.003

Page 1 / 3

Echantillons réceptionnés scellés et étiquetés.

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
pH (NFENISO10523)	04/10/19		
pH à la température ci-dessous (*)		7,8	
Date de la mesure		04/10/2019	
Température de mesure		20,0	°C
ST-DCO (*) (ISO15705)	07/10/19	9	mg/L
Phénols (ME441 GCMS)	17/10/19		
2,3,4,5-Tétrachlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,4-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		< 0,5	µg/L
2,3,6-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4,5-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4,6-tribromophénol		< 0,1	µg/L
2,4,6-trichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4-dichlorophénol		< 0,5	µg/L
2,4-diméthylphénol		< 0,5	µg/L
2,5-dichlorophénol		< 1	µg/L
2-chlorophénol		< 0,5	µg/L
2-nitrophénol		< 0,5	µg/L
3-chlorophénol		< 0,5	µg/L
4-chloro-3-méthylphénol		< 0,5	µg/L

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK S n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	17/10/19		
(ME441 GCMS)			
4-chlorophénol		< 0,5	µg/L
4-Ethylphénol		< 0,5	µg/L
4-nitrophénol		< 0,5	µg/L
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		< 1	µg/L
o-Crésol (2-méthylphénol)		< 0,5	µg/L
Pentachlorophénol		< 0,5	µg/L
Phénol		< 1	µg/L
Minéralisation MO-0280, NF EN ISO 15587-2 adaptée (*)	07/10/19	-	
(MO280)			
Éléments en ICP AES	08/10/19		
(MO176 ICPAES)			
Zinc		<0,05	mg/L
Phosphore total (*)		0,30	mg/L
Arsenic		<0,05	mg/L
Cadmium		<0,001	mg/L
Chrome		<0,005	mg/L
Cuivre		<0,01	mg/L
Nickel		<0,005	mg/L
Plomb		<0,01	mg/L
Mercure (*)	11/10/19	<0,0002	mg/L
(ME233 FAVF)			
DIOXINES CHLORÉS (TÉTRA À OCTA) ET FURANES - HRGC/HRMS (F)	10/10/19		
(ISO 18073)			
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		<0,0100	ng/L
OCDD (F) (*)		<0,020	ng/L
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<0,0020	ng/L
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		<0,006	ng/L
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<0,0060	ng/L
OCDF (F) (*)		<0,020	ng/L
Indice hydrocarbures (C10-C40)	15/10/19		
(NFENISO9377-2)			
Indice hydrocarbures		< 0,05	mg/L

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Indice hydrocarbures (C10-C40) (NFENISO9377-2) Commentaire	15/10/19	Absence d'hydrocarbures légers ou lourds	
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - GCMS (F) (DIN 38407-39)	10/10/19		
1-MÉTHYLNAPHTALÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
2-MÉTHYLNAPHTHALÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
ACÉNAPHTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
ACÉNAPHTHYLÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(A)ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(A)PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(B)FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
BENZO(K)FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
CHRYSÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
FLUORANTHÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
FLUORÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
INDENO(1,2,3-C,D)PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
NAPHTHALÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
PHENANTHRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
PYRÈNE (F) (*)		<0,03	µg/L
AOX (F) (*) (EN ISO 9562)	10/10/19	0,01	mg/L
AZOTE KJELDAHL (E) (*) (NF EN 25663 : 01 Jan 94)	09/10/19	0,5	mg/L

L'échantillon contenant des nitrates, nous avons ajouté 10mL d'éthanol à la prise d'essai avant la minéralisation.
Soufre (MO176- ICP AES) : 17.1 mg/l

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.asp>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).